

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

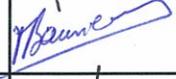
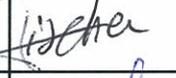
Ouverture de séance 10 h 30
 Fin de séance 11 h 15

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2015

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2015	Objet de la délibération
31/2015	Acquisition de la parcelle Section 3 N° 79 en vue de la création d'une aire de jeux - Evaluation des Domaines

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipal	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	*
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	Excusé

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	

* Monsieur Laurent GOUTH, étant président du Conseil de Fabrique, il n'est pas autorisé à participer au débat et au vote pour ce point. Il quitte la salle

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE



EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel – GOUTH Laurent – SCHMITT Kévin – FISCHER Jean-Paul – FRANCHINI Jean-Luc – BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta
Absent excusé : KLEIN Christophe

Monsieur Laurent GOUTH, étant président du Conseil de Fabrique, le maire l'informe qu'il ne peut prendre part au débat et au vote et lui demande de quitter la salle pour ce point. Monsieur Laurent GOUTH quitte la salle.

ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 3 PARCELLE 59 EN VUE DE LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX – EVALUATION DES DOMAINES

Monsieur le Maire informe les édiles que suite au projet de création d'une aire de jeux, le Conseil Municipal par délibération du 12 janvier 2015 avait autorisé le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle, appartenant à la Fabrique de l'église catholique d'Altrippe, cadastrée :

Section 3 Parcelle 59 d'une contenance de 8 a 05 ca

La commune a sollicité le service des Domaines en vue d'obtenir un avis sur la valeur vénale du bien.

L'avis du 30 octobre 2015, rendu par le Service des Domaines, compte tenu des données les plus récentes du marché foncier local s'établit à 88 € / are.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

PROPOSE une acquisition à l'amiable au prix de 130 € / are.

VOTE POUR : 9 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 14/11/2015
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié Publié
Le 14/11/15
Transmis à la S.P.
le 14/11/15